

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 13 MARS 1998

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LECTOURE EN STATION
HYDROMINERALE**

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, émet un sursis à statuer sur la demande de classement de la commune de Lectoure en station hydrominérale, dans l'attente que la procédure de création des périmètres de protection du captage d'AEP, soit menée à son terme jusqu'à l'inscription à la conservation des Hypothèques et que soit vérifié, en amont, le bon fonctionnement du système d'assainissement d'Auch.

COPIE CONFORME